



Reprendre nom patronymique durant procédure

Par **romain VIGNE**, le **24/07/2017 à 14:21**

Bonjour à tous

J'aurais aimé connaître la procédure pour retrouver son nom patronymique durant un divorce (afin de ne pas avoir à attendre la fin du divorce justement) car je lis un peu tout et son contraire...

A savoir que le "vrai" nom est le nom patronymique et que le nom marital n'est qu'un nom d'usage mais je lis aussi que pour "retrouver" son nom patronymique il faudrait obligatoirement le jugement du divorce.

Merci d'avance

Par **youris**, le **24/07/2017 à 18:16**

Bonjour,

Le nom de famille donné par vos parents est votre véritable nom.

Le nom de votre mari que vous utilisez n'est qu'un usage.

D'ailleurs sur vos documents d'identité, figure d'abord votre nom de famille et seulement ensuite éventuellement votre nom d'épouse.

Salutations